

DURIPANEL B1

DÉCLARATION DES
PERFORMANCES NoSi-DOP/Duripanel_B1/FR/
v01.10.2020

1. Code d'identification unique du produit type:

DURIPANEL® B1

2. Numéro de type, de lot ou de série ou tout autre élément permettant l'identification du produit de construction, conformément à l'article 11, paragraphe 4:

1060 CE Si-DOP/Duripanel_B1/v01.10.2020 EN 13986:2004+A1:2015 EN 634-2 Klasse 1 B-s1,d0 E1 <t> <DD.MM.YY> 0763¹⁾²⁾

¹⁾Les plaques de plancher sont en outre marqués B(fl)-s1

²⁾t : épaisseur ; DD.MM.YY : jour.mois.année de production

3. Usage ou usages prévus du produit de construction, conformément à la spécification technique harmonisée applicable, comme prévu par le fabricant:

Panneaux de particules liés au ciment selon EN 13986 pour utilisation en classe de service 1 et 2 pour

- Utilisation intérieure comme éléments structurels porteurs / non porteurs dans les zones sèches

- Utilisation intérieure comme éléments de construction porteurs / non porteurs dans des zones humides

- Utilisation comme sous-plancher porteur sur du bois porteur, revêtement de toit porteur sur des poutres et planche de mur porteur sur des nervures dans les zones sèches et humides

4. Nom, raison sociale ou marque déposée et adresse de contact du fabricant, conformément à l'article 11, paragraphe 5:

Etex Germany Exteriors GmbH, Dyckerhoffstraße 95-105, 59269 Beckum, Allemagne

5. Le cas échéant, nom et adresse de contact du mandataire dont le mandat couvre les tâches visées à l'article 12, paragraphe 2:

inapplicable

6. Le ou les systèmes d'évaluation et de vérification de la constance des performances du produit de construction, conformément à l'annexe V:

a) Comportement au feu: 2+ ; b) détermination du type de produit: 2+

7. Dans le cas de la déclaration des performances concernant un produit de construction couvert par une norme harmonisée:

a) 0432 Materialprüfungsamt NRW, Außenstelle Erwitte, Auf den Thränen 2, 59597 Erwitte, Allemagne

b) 0763 MPA Eberswalde - Materialprüfanstalt Brandenburg GmbH, Alfred-Möller-Straße 1, 16225 Eberswalde, Allemagne

a réalisé ... **détermination du type** selon le système ...**2+**

(description des tâches à exécuter par une tierce partie conformément à l'annexe V)

a délivré le **certificat de conformité du contrôle de la production en usine No 0763-CPR-8806**

8. Dans le cas de la déclaration des performances concernant un produit de construction pour lequel une évaluation technique européenne a été délivrée:

inapplicable

(nom et numéro d'identification de l'organisme d'évaluation technique, le cas échéant)

a délivré**inapplicable**

(numéro de référence de l'évaluation technique européenne)

sur la base de**inapplicable**

(numéro de référence du document d'évaluation européen)

a réalisé.....**inapplicable**..... selon le système**inapplicable**.....

(description des tâches à exécuter par une tierce partie conformément à l'annexe V)

a délivré**inapplicable**....

(le certificat de constance des performances, le certificat de conformité du contrôle de la production en usine, les rapports d'essais/calculs – le cas échéant)

9. Performances déclarées

Notes relatives au tableau:

1. La colonne 1 contient la liste des caractéristiques essentielles définies dans les spécifications techniques harmonisées pour l'usage ou les usages prévus indiqués au point 3 ci-dessus;

2. Pour chaque caractéristique essentielle citée dans la colonne 1 et conformément aux prescriptions de l'article 6, la colonne 2 contient les performances déclarées, exprimées par niveau ou classe ou au moyen d'une description, correspondant aux caractéristiques essentielles respectives. Les lettres «NPD» (performance non déterminée) sont mentionnées lorsque les performances ne sont pas déclarées;

3. Pour chaque caractéristique essentielle citée dans la colonne 1, la colonne 3 contient:

a) une référence datée à la norme harmonisée correspondante et, le cas échéant, le numéro de référence de la documentation technique spécifique ou appropriée utilisée;

ou

b) une référence datée au document d'évaluation européen correspondant, le cas échéant, et le numéro de référence de l'évaluation technique européenne utilisée.

Caractéristiques essentielles (voir note 1)	Performances (voir note 2)	Spécifications techniques harmonisées (voir note 3)
classe technique	classe 1	
Densité en vrac	$\geq 1000 \text{ kg/m}^3$ $g_k = 1200 \text{ kg/m}^3$	EN 634-1:1995-04 EN 634-2:2007 EN 13986:2004+A1:2015
Résistance à la flexion	$\geq 9 \text{ N/mm}^2$	
Module d'élasticité en flexion	$\geq 4500 \text{ N/mm}^2$	
Résistance à la traction transversale	$\geq 0,5 \text{ N/mm}^2$	
Durabilité, 24 h (gonflement de l'épaisseur)	$\leq 1,5\%$	
Durabilité après cycles de test (résistance à l'humidité)	Lien interne : $\geq 0,3 \text{ N/mm}^2$ Gonflement de l'épaisseur : $\leq 1,5$	
Dégagement de formaldéhyde	E1	EN 13986:2004+A1:2015
Réaction au feu	B-s1,d0: 3); B(fl)-s1: 4); K2 10: 7); K2 30: 8)	
Perméabilité à la vapeur d'eau	$\mu = 40$ (humide) ; $\mu = 67$ (sec)	
Perméabilité à l'air	$V(0) = 0,16 \text{ m}^3/\text{h}$; $V(0)/A = 0,16 \text{ m}^3/(\text{h}\cdot\text{m}^2)$ [$\Delta p = 50 \text{ Pa}$; $t \geq 8 \text{ mm}$]	
Isolation contre les sons aériens	$R = 13 \cdot \lg(g_k \cdot t) + 14$ [R (dB); g_k (kg/m^3); t (m)]	
Absorption acoustique	$\alpha = 0,1$ (250 - 500 Hz) $\alpha = 0,3$ (1000 - 2000 Hz)	
Conductivité thermique	$\lambda = 0,23 \text{ W}/(\text{m}\cdot\text{K})$	
Durabilité biologique	Classe 2	EN 1995-1-1:2004+A2:2014 DIN EN 1995-1-1/NA:2013-08
Teneur en pentachlorophénol	non définissable; $< 5 \text{ ppm}$	
Résistance au contreventement des murs	selon EN 1995-1-1/A2:2014-07 en conjonction avec DIN EN 1995-1-1/NA:2013-08	
Résistance et raideur pour calcul structurel: chargement vertical par rapport au plan du panneau	$f_{m,k} = 9 \text{ N/mm}^2$ $f_{c,90,k} = 12 \text{ N/mm}^2$ $f_{v,k} = 2 \text{ N/mm}^2$ $E_{\text{mean}} = 4500 \text{ N/mm}^2$	
Résistance et raideur pour calcul structurel : chargement longitudinal par rapport au plan du panneau	$f_{m,k} = 8 \text{ N/mm}^2$ $f_{t,k} = 2,5 \text{ N/mm}^2$ $f_{c,k} = 11,5 \text{ N/mm}^2$ $f_{v,k} = 6,5 \text{ N/mm}^2$ $E_{\text{mean}} = 4500 \text{ N/mm}^2$ $G_{\text{mean}} = 1500 \text{ N/mm}^2$	
Pour les valeurs caractéristiques de raideur et le facteur de sécurité partiel, les valeurs suivant s'appliquent	$E_{05} = 0,8 \cdot E_{\text{mean}}$; $G_{05} = 0,8 \cdot G_{\text{mean}}$; $\gamma_M = 1,3$	
$f_{h,1,k}$: caractéristique de fondation d'éléments d'assemblage selon l'équation NA. 124 DIN EN 1995-1-1/NA:2013-08 avec diamètre d (mm)	$(75+1,9\cdot d) \cdot d^{(-0,5)} + d/10$ (N/mm ²)	

Caractéristiques essentielles (voir note 1)	Performances (voir note 2)						Spécifications techniques harmonisées (voir note 3)
Durabilité mécanique	Classe de service	Classe de charge-durée					k _{def}
		k _{mod}					
	permanente	à long terme	à moyen terme	à court terme	instantané	-	
	1	0,30	0,45	0,65	0,85	1,10	2,25
	2	0,20	0,30	0,45	0,60	0,80	3,00
Résistance et rigidité sous charge ponctuelle pour un usage structurel 1: Plaque de plancher, rainures et languettes 2: Standard, bords droits - supportés 3: Standard, bords droits - sans support	1,2,3	épaisseur (mm)	Span (mm)	F _{ser,k} (N)	F _{max,k} (N)	R _{mean} (N/mm)	EN 13986:2004+A1:2015 EN 12871:2013
	1	25	400	3230	6005	5250 ⁵⁾	
	1	25	600	2610	5525	2050 ⁵⁾	
	2	24	400	2285	5365	3970 ⁵⁾	
	2	24	600	3390	6465	1910 ⁵⁾	
	3	24	600	2080	4020	850 ⁵⁾	
	2	28	600	4200	6515	1160 ⁵⁾	
Résistance aux chocs pour un usage structurel	Plancher et terrasse de toit sur poutrelles : Classe d'impact I ⁵⁾ Revêtement mural sur les montants : Classe d'impact III ⁶⁾						
Résistance au gel	Conforme						EN 1328:1996-09

³⁾ Plaque de base : La performance déclarée s'applique aux conditions limites alternatives suivantes :

1. rapport de classification de la réaction au feu: dans une épaisseur de 8 mm à 40 mm; teinté dans une épaisseur de 12 mm à 40 mm; une sous-structure en métal; largeur maximale du joint ouvert de 10 mm

2. selon la norme EN 13986, tableau 8: sans lame d'air directement sur les produits de classe A1 ou A2-d1,d0, avec une densité brute minimale de 1000 kg/m³ ou au moins sur les produits de classe D-s2,d2, avec une densité brute minimale de 400 kg/m³.

⁴⁾ Panneau d'installation : la performance déclarée s'applique conformément à la norme EN 13986:2015 Tableau 8 pour une installation sans lame d'air directement sur des produits de classe A1 ou A2-s1,d0 avec une densité brute minimale de 1000 kg/m³ ou au moins des produits de classe D-s2,d2 avec une densité brute minimale de 400 kg/m³.

⁵⁾ La performance déclarée se réfère à une épaisseur ≥ de 50 mm, avec une largeur maximale de support de 600 mm, un support d'au moins 50 mm de largeur sur tous les côtés et une longueur maximale de 3100 mm.

⁶⁾ La performance déclarée se réfère à une épaisseur ≥ de 14 mm avec une largeur maximale de support de 625 mm, un support d'au moins 30 mm de largeur sur tous les côtés et une longueur maximale de 3100 mm.

⁷⁾ Classification selon le règlement délégué (UE) de la Commission n° 1291/2014: classifié selon la norme EN 13501-1; avec ou sans rainure et languette; L'épaisseur: ≥ 12 mm, densité: ≥ 600 kg/m³; Fixation: longueur de la vis ≥ 30 mm et espacement ≤ 200 mm; Alignement: horizontal, vertical et incliné

⁸⁾ Classification selon le règlement délégué (UE) de la Commission n° 1291/2014: classifié selon la norme EN 13501-1; avec languette et rainure; L'épaisseur: ≥ 25 mm, densité: ≥ 600 kg/m³; Fixation: longueur de la vis ≥ 50 mm et espacement ≤ 200 mm; Alignement: horizontal, vertical et incliné

Lorsque, conformément à l'article 37 ou 38, la documentation technique spécifique a été utilisée, les exigences remplies par le produit:

inapplicable

10. Les performances du produit identifié aux points 1 et 2 sont conformes aux performances déclarées indiquées au point 9. Conformément au règlement (UE) n° 305/2011, la présente déclaration des performances est établie sous la seule responsabilité du fabricant identifié au point 4. Signé pour le fabricant et en son nom par:

p.p. Frank Reintjes

Directeur d'usine



Beckum, 01.10.2020

au nom: Rüdiger Drube

Responsable qualité

